

15 déc 2023 -18:35

Appartient à [Conseil des ministres du 15 décembre 2023](#)

Adaptation des redevances dans le cadre des demandes de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant les redevances que le Fonds budgétaire des matières premières et des produits perçoit pour les demandes de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques.

Une redevance doit être versée au Fonds budgétaire des matières premières et des produits pour chaque demande de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques. Cette redevance doit financer l'évaluation de la demande en question. Les recettes permettront de payer les salaires du personnel impliqué, ainsi que tous les frais de fonctionnement. L'ensemble des redevances perçues doit également permettre de couvrir tout frais supplémentaire, par exemple pour réaliser des études en soutien de la politique ou du secteur agricole dans l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

En raison de l'indexation des salaires, de l'augmentation des autres frais de fonctionnement et de l'engagement à réaliser des études supplémentaires, les recettes du Fonds budgétaire doivent être augmentées proportionnellement.

Pour y répondre, le projet d'arrêté royal prévoit dès lors une adaptation des redevances.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be